

RAPPORT D'ACTIVITE DU COLLEGE MEDICAL

POUR L'ANNEE

2003

Composition du Collège médical en 2003:

Président:	Dr Paul ROLLMANN
Vice-Président:	M. Paul WELSCHBILLIG
Secrétaire:	Dr Jean KRAUS

Membres effectifs:

Messieurs les Docteurs Francis CERF, Jean FELTEN, Pierre KAYSER, Anne-Marie MANDRES-PROBST, Paul NILLES, Paul REUTER, Jean-Paul SCHWARTZ et Joseph STEICHEN.
Mlle Michèle WOLFF, pharmacienne.

Membres suppléants:

Messieurs les Docteurs Léo DUHR, Pit DUSCHINGER, Claude FRIEDEN, Luc MOLLING, René KONSBRÜCK, Robert KRAUS.
MM Serge OTH et René RECKING, pharmaciens.

Secrétaire administratif: M. Paul LINCKELS.

Le présent rapport d'activité procède, pour faciliter les observations et comparaisons, d'après approximativement les mêmes schémas et rubriques que ceux publiés aux rapports d'activité précédents.

Comme par le passé, les chiffres respectivement les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année 2002 et permettent au lecteur attentif de constater des progressions respectivement des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 2003 le Collège médical s'est réuni 43 (42) fois en séances plénières et en 1 assemblée générale pour traiter les nombreux dossiers en instance.

Le rapport d'activité 2003 comporte les rubriques suivantes:

- I) Avis sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux.
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.
- III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2003.
- IV) Analyses de contrats d'association entre médecins.
- V) Examens des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.
- VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.
- VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.
- VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.
- IX) Entrevues diverses.
- X) Divers.

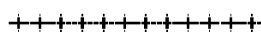


I) Avis et/ou discussions sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux.

Projets de loi:	04 (05)
Projets de règlements grand-ducaux:	19 (19)
Total:	23 (24)

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

- Amendement de la loi du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers (avis du 08 janvier 2003).
- Projet de loi portant création de l'établissement public « Centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation » (avis du 08 avril 2003).
- Projet de loi modifiant la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire (avis du 03 septembre 2003).
- Amendement de la loi du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers (avis du 03 septembre 2003).



- Projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi du 24 mars 1989 portant restriction de la publicité en faveur du tabac et de ses produits, interdiction de fumer dans certains lieux et interdiction de la mise sur le marché des tabacs à usage oral (avis du 22 janvier 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 18 octobre 2001 déterminant la liste des vaccinations recommandées (avis du 29 janvier 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant sur les modalités des consultations complémentaires pouvant être exécutées par la sage-femme (avis du 26 février 2003).

- Avant-projet de protocole sur les applications de la génétique à l'être humain (avis du 26 février 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 septembre 1998 ayant pour objet de déterminer les prestations en nature lors de l'accouchement, en exécution de l'article 26, alinéa 2 du Code des assurances sociales (avis du 05 mars 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie (avis du 05 mars 2003).
- Projet de règlement grand-ducal concernant la reclassification des implants mammaires dans le cadre du règlement grand-ducal modifié du 11 août 1996 relatif aux dispositifs médicaux (12 mars 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant désignation des organismes bénéficiant d'un agrément dans le domaine médico-social ou thérapeutique qui peuvent être autorisés à mettre en œuvre des traitements de données relatives à la santé (avis du 12 mars 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (avis du 26 mars 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 06 février 1997 relatif aux substances visées aux tableaux III et IV de la Convention sur les substances psychotropes, faite à Vienne, le 21 février 1971 (avis du 07 mai 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les normes pour un service d'imagerie médicale travaillant avec un tomographe à résonance magnétique nucléaire (avis du 14 mai 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal fixant des analyses de laboratoire que les médecins peuvent effectuer dans leur cabinet médical (avis du 09 juillet 2003).
- Projet de règlement grand-ducal concernant les compléments alimentaires (avis du 16 juillet 2003).
- Projet de règlement grand-ducal introduisant des spécifications détaillées en ce qui concerne les exigences prévues au règlement grand-ducal du 11 août 1996 relatif aux dispositifs médicaux pour les dispositifs médicaux fabriqués à partir de tissus d'origine animale (avis du 23 juillet 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 15 décembre 1992 relatif à la mise sur le marché de médicaments (avis du 23 juillet 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant l'annexe du règlement grand-ducal modifié du 04 mars 1974 concernant certaines substances toxiques (avis du 10 septembre 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant les annexes du règlement grand-ducal du 17 avril 1998 déterminant les informations que doivent contenir les demandes d'autorisation de projets de dissémination volontaire d'OGM et de projets de mise sur le marché d'OGM et de l'avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les principes applicables à l'évaluation des effets néfastes potentiels sur la santé humaine et l'environnement lors des demandes d'autorisation de projets de dissémination volontaire et celles de projets de mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés (avis du 17 septembre 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'accès, les études ainsi que les conditions de réussite de la formation spécifique en médecine générale (avis du 10 décembre 2003).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 02 février 1995 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (avis du 10 décembre 2003).



II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.

Divers avis concernant les actes et services 1. des médecins (quatre avis), 2. des laboratoires d'analyses et de biologie clinique et 3. des masseurs-kinésithérapeutes et des masseurs ont été adressés au Président de la commission de nomenclature.



III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2003.

Parmi les dossiers particulièrement importants traités par le Collège médical, il y a lieu de citer les propositions et avis relatifs aux sujets énumérés ci-après :

- Mise en place d'une nouvelle version du code de déontologie médicale (actuellement en voie d'instances).
- Discussions au sujet de la recommandation concernant la présentation d'un site Internet d'un médecin, médecin dentiste ou pharmacien.
- Elaboration du contrat d'agrément-type des médecins hospitaliers.
- Elaboration du contrat d'association-type des médecins-dentistes.

Dans les grandes lignes, les conseils et directives dont question ci-dessus découlent, dans la mesure du possible, soit de l'application des stipulations du Code de déontologie médicale soit de l'application de la législation sanitaire.

Pour répondre aux multiples questions et pour préparer les nombreuses interventions, le nombre de lettres expédiées par le secrétariat du Collège médical a atteint le chiffre de 579 (507 pour l'année 2002 c'est-à-dire une augmentation de 14,2 %).



IV) Analyse des contrats d'association entre médecins.

23 (13) contrats d'association entre médecins et 4 contrats d'agréments entre un établissement public et les médecins ont été soumis pour avis au Collège médical.



V) Examen des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.

A) Demandes d'autorisation d'exercer:

1. médecins généralistes:	1999	2000	2001	2002	2003
Avis favorables candidats luxembourgeois	08	06	09	02	06
Avis favorables candidats étrangers	08	15	15	15	10
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	01	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	10	07	03	04	00
Total des avis émis:	26	29	27	21	16

2. médecins spécialistes:	1999	2000	2001	2002	2003
Avis favorables candidats luxembourgeois	19	06	13	13	04
Avis favorables candidats étrangers	29	31	34	45	88
Avis défavorables candidats luxembourgeois	01	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	09	06	00	01	01
Total des avis émis:	58	43	47	59	93

3. médecins dentistes:	1999	2000	2001	2002	2003
Avis favorables candidats luxembourgeois	03	07	03	02	03
Avis favorables candidats étrangers	21	22	12	23	30
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	02	03	00	00	00
Total des avis émis:	26	32	15	25	33

4. pharmaciens	1999	2000	2001	2002	2003
Avis favorables candidats luxembourgeois	11	06	08	06	06
Avis favorables candidats étrangers	18	07	16	09	20
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	00	00	00	01	01
Total des avis émis:	29	13	24	16	27

B) Demandes d'autorisation de stage et de remplacement:

	1999	2000	2001	2002	2003
Autor. MEVS candidats luxbgeois	14	25	12	23	27
Autor. MEVS candidats étrangers	63	75	59	68	77
Refus MEVS candidats luxbgeois	00	00	00	00	00
Refus MEVS candidats étrangers	00	00	00	01	00
Autor. de remplacements cand. Luxbgeois	35	34	41	54	60
Autor. de remplacements cand. Etrangers	61	75	76	98	57
Refus de remplacements cand. Luxbgeois	01	00	00	00	00
Refus de remplacements cand. Etrangers	03	01	00	02	00
Total des avis émis:	177	210	188	246	221



VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.

03 (04) avis ont été élaborés pour les concessions de pharmacies devenues vacantes à Esch/Alzette, 42, rue du Brill, dans la commune de Kayl et dans le canton d'Echternach.

03 avis ont été élaborés pour les concessions nouvellement créées au courant de l'année 2003 dans les cantons de Redange et Wiltz à l'exception de la commune de Rambrouch, dans la commune de Roeser, dans le canton de Capellen à l'exception des communes de Bascharage, Kopstal, Mamer et Steinfort.



VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

47 (56) plaintes ont fait l'objet d'examens et de décisions. A l'instar de l'année 2002 il y a lieu de confirmer que certains patients, qui se sentent apparemment plus lésés que d'autres ont facilement recours à un avocat pour défendre leurs droits.

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires:	1999	2000	2001	2002	2003
1) Médecin c/ médecin	05	04	04	06	08
2) Patient resp. établiss. Public c/ médecin	38	50	44	50	48
3) Médecin c/ patient	00	00	00	00	00
4) Collège médical c/ médecin	00	00	00	00	00
5) Patient resp. médecin c/ établissement public	03	02	01	00	06
6) Divers	00	01	00	00	00
Totaux:	46	57	49	56	62

Explications:

Sur l'ensemble des 62 plaintes retenues, il y a lieu de préciser que

- 04 (08) plaintes concernaient des problèmes de tarification ;
- 06 (07) plaintes concernaient des problèmes en rapport avec le service de garde et de remplacement ;
- 08 (09) plaintes concernaient des contestations de certificats médicaux y compris les certificats de complaisance ;
- 16 (19) plaintes concernaient des contestations des traitements médicaux/dentaires administrés ;
- 20 (10) plaintes concernaient des accusations au niveau du comportement humain/professionnel d'un médecin visé ;
- 08 (03) plaintes diverses.



VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.

20 (24) annonces ont été avisées favorablement.

16 (10) annonces ont été soit avisées défavorablement soit retournées au demandeur accompagnées par des recommandations à respecter. Dans aucun (0) cas, un candidat a été cité devant l'assemblée plénière pour se faire rappeler oralement les modalités à suivre pour obtenir l'autorisation de publier une annonce renseignant sur l'ouverture d'un cabinet médical.

Le Collège médical est intervenu bon nombre de fois pour rappeler aux médecins la réglementation en vigueur en ce qui concerne le port de titres.



IX) Entrevues diverses.

Au fil de l'année 2003 le Collège médical a eu 28 (15) entrevues diverses qui sont énumérées ci-après:

1 entrevue prolongée avec Monsieur le Ministre de la Santé à l'occasion de la présentation des voeux à l'occasion du Nouvel An

1 entrevue avec des délégués de la Commission Nationale pour la Protection des Données au sujet de la mise en place de nouvelles pratiques pour le corps médical et corps pharmaceutique conformes à la nouvelle loi sur la protection des données

1 entrevue avec un directeur d'hôpital au sujet du contrat entre cet hôpital avec les médecins

1 entrevue avec un médecin au sujet d'établissement de certificats médicaux non conformes

1 entrevue avec des représentants de l'AMMD au sujet du contrat d'agrément-type pour les hôpitaux

1 entrevue avec représentants de la société luxembourgeoise de radiologie au sujet d'un avant-projet de règlement grand-ducal

1 entrevue avec un médecin au sujet d'un certificat rétroactif d'incapacité de travail

1 entrevue avec 2 médecins au sujet de l'exercice de la gériatrie au Luxembourg

1 entrevue avec un directeur d'hôpital au sujet d'un article parue dans un journal étranger

2 entrevues avec des médecins au sujet d'articles parus dans plusieurs journaux luxembourgeois et des principes déontologiques.

1 entrevue avec Maître Gaston VOGEL aux sujets de questions juridiques

1 entrevue avec M. Jean-Marie HALSDORF, député et rapporteur du budget de l'Etat 2004

2 entrevues avec le cercle des médecins-dentistes, respectivement avec la société luxembourgeoise d'orthodontie au sujet d'un avant-projet de règlement grand-ducal

3 entrevues dont une avec des représentants du ministère, de la direction de la Santé et la société des sciences médicales et deux avec des délégués de l'AMMD au sujet de la formation continue médicale

6 entrevues avec les représentants des représentants du ministère, de la direction de la Santé et d'autres organes concernés et dont deux ont eu lieu avec les représentants de l'AMMD au sujet de la mise en place d'une commission de conciliation

2 entrevues avec des médecins au sujet de la rédaction d'un contrat d'association

1 entrevue avec un médecin-dentiste au sujet des problèmes concernant son ancien associé

1 entrevue avec deux médecins au sujet d'une conciliation entre associés

A ces nombreuses entrevues aux sujets divers s'ajoutent 148 (79) entrevues supplémentaires concernant la vérification des connaissances linguistiques des candidats médecins, médecins dentistes et pharmaciens.

Plusieurs entrevues avec des patients.

Assistance à une perquisition judiciaire.

Participation du Collège médical à un cycle de conférences concernant le testament de vie.



X) Divers.

A) Actions contre la publicité illicite et tapageuse de la part de personnes n'appartenant pas au corps médical.

En 2003 le Collège médical est intervenu à diverses reprises auprès de personnes ou organismes n'appartenant pas au corps médical pour leur interdire de proposer des activités relevant strictement de l'exercice de la profession de médecin.

B) Mise à jour régulière du site Internet www.collegemedical.lu.

Au site Internet du Collège médical il faudrait particulièrement souligner la visualisation de la liste des médecins, médecins dentistes inscrits au registre professionnel tenu auprès le Collège médical et les pharmaciens inscrits au registre professionnel tenu auprès la Direction de la Santé, Division de la Pharmacie et des Médicaments. Ces listes sont régulièrement mises à jour. Les nouvelles législations publiées au cours d'une année courante concernant les professions de médecin, médecin-dentiste et pharmacien sont ainsi affichées sur ce site.

C) Conférence Internationale des Ordres et des Organismes d'attributions similaires.

Comme dans le passé le Collège médical est représenté régulièrement aux réunions de la « Conférence Internationale des ordres et des Organismes d'attributions similaires ».

D) Création d'une commission de conciliation.

Au cours de l'année 2003, des discussions débutées en 2002 concernant la création d'une commission de conciliation ont été poursuivies. Cette commission a pour but de concilier des conflits entre des patients et les médecins concernés.

E) Formation médicale continue.

De nouvelles discussions concernant la formation continue pour médecins, médecins-dentistes et pharmaciens avec le ministre de la Santé et la Société des Sciences Médicales avaient eu lieu en 2003.

F) Renouvellement partiel du Collège médical.

Le 05 novembre a eu lieu le dépouillement des suffrages concernant le renouvellement partiel du Collège médical qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 2004. Sont élus comme membres effectifs les Drs Paul Rollmann, Joseph Steichen, Jean Felten, Jean Kraus, Paul Nilles et M. Georges Foehr

(pharmacien) et comme membres suppléants les Drs Marie-Anne BILDORFF ép. ROUKOZ, René Konsbrück, Claude Frieden, Marc Remy et Claude Schmitz.

= = = = =